



Note d'information relative à l'offre d'actions (parts de coopérative) de classe B par «Canopée SC ES ».

Le présent document a été établi par "Canopée, coopérative en agroforesterie, SC agréée ES".

Le présent document n'est pas un prospectus et n'a pas été vérifié ou approuvé par l'autorités des services et marchés financier.

Cette note d'information est correcte à la date du 26/04/2022.

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT

Partie I : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée.

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement.

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

L'émetteur estime que les risques les plus importants pour l'investisseur sont les suivants :

Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :	- Il existe un risque concernant la demande pour les activités et services proposés par Canopée. Le risque est que la demande soit trop faible que pour vérifier les hypothèses du plan financier (risque sur la rentabilité). C'est notamment le cas pour les formations organisées par la coopérative. Néanmoins, le marché des formations au maraichage, à l'arboriculture, à l'agroforesterie, à la permaculture, et autres, est un marché en croissance qui est prometteur et devrait nous assurer un
---	--

	<p>certain volume d'activités, volume vérifié lors des premiers exercices de la coopérative</p> <p>- Pour ce qui est de la consultance et de l'expertise en agroforesterie, nous avons constaté qu'il existe un besoin de conseil des agriculteurs et propriétaires. Cependant il existe un risque lié au modèle économique imaginé à l'origine pour la coopérative (un co-financement par des tiers dans le cadre d'une volonté de compensation carbone et ou de régénération de la biodiversité) nécessite encore quelques données marché pour être réellement validée. Luxembourg Une étude de marché sera réalisée pendant l'été pour valider le modèle économique et adapter le plan financier en conséquence. De plus le lancement de cette activité d'expertise est cependant sécurisée pour les trois exercices en cours et à venir à travers un projet subsidié dans le cadre du GAL Aerelerland (2024-2026).</p> <p>- Il existe un risque lié au manque de ressources disponibles pour la bonne réalisation des activités de support administratifs et techniques nécessaire au bon fonctionnement de la coopérative. L'élargissement du conseil d'administration à des compétences complémentaires et expérimentées dans les différents domaines de gestion d'une entreprise facilitera la prise en charge de ce suivi. Il est prévu dans le plan financier que ces activités soient rapidement prises en charge par une sous-traitance Adhoc.</p>
<p>Risques propres à l'émetteur - liés aux subventions :</p>	<p>- Canopée a sollicité un financement auprès de la RW dans le programme LEADER dans le cadre de la création du GAL Aerelerland. Un financement de 70k€ a été accepté qui s'étalera sur les exercices 2024 à 2026 pour mener des activités de sensibilisation, conseil et réalisation en agroforesterie. Au moment de publier cette note, le projet a été confirmé par l'administration concernée, un risque sur la trésorerie lié à un éventuel versement tardif des subsides est compensé par un démarrage plus tardif des engagements prévus par Canopée (engagement de ressource à partir de septembre 2024 seulement quand le programme commence en janvier 2024)</p>
<p>Risques propres à l'émetteur - gouvernance :</p>	<p>- Il existe le risque que le départ d'un ou plusieurs membres actifs entraîne des difficultés de fonctionnement au sein de la coopérative. Une organisation opérationnelle par pôles d'activités a permis de clarifier et tracer le fonctionnement des activités opérationnelles afin que celles-ci puissent être rapidement prise en charge par d'autres si besoin au sein d'une équipe de 12 membres actifs.</p> <p>Pour consolider la gouvernance de la coopérative, un règlement d'Ordre Intérieur sera proposé par l'Organe de Gestion à l'Assemblée Générale avant la fin 2024.</p> <p>La responsabilité des pôles est répartie comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service : Virginie Wagnon, Irène Portas et Cédric Smit - Production : Guillaume Pierre, Emilie Kemp et Virginie Wagnon - Gestion financière, RH et administrative : Cécile Cavalade, Michael Peiffer, Sébastien Portas et Anne-Marie Fiorello - Secrétariat : Irène Portas et Cécile Cavalade - Communication : Michael Peiffer et Magalie Peiffer - Équipement et infrastructure : Arthur Stassen et Guillaume Pierre <p>-Canopée est actuellement encadrée par L'agence conseil en Entrepreneuriat Social du CREDAL pour l'évolution du plan d'affaire,</p>

	et la formalisation de la gouvernance dans un ROI, ainsi que par Financité pour la préparation de la levée de fonds et les financements.
Autres risques :	<p>Si Canopée ne peut pas acquérir le terrain qu'elle exploite actuellement en accord avec le liquidateur de la société propriétaire, pour des raisons indépendantes de la coopérative ou du fait d'une levée de fonds insuffisante, les activités de production pourraient ne pas connaître l'évolution prévue pour les exercices 2025 et suivants en ce qui concerne les activités de production.</p> <p>Néanmoins celles-ci pourraient trouver place sur d'autres terrains. Plusieurs contacts existent déjà avec des propriétaires de terrains de la région intéressés à travailler avec la coopérative à court terme moyennant une convention adhoc. A moyen terme, un terrain différent pourrait aussi faire l'objet d'une acquisition.</p>

Partie II : Informations concernant l'émetteur.

A. Identité de l'émetteur

1.1 Siège social et pays d'origine	Rue des Pâturages, Guelff 100 6782 Messancy – Belgique
1.2 Forme juridique	Société Coopérative agréée Entreprise sociale SCES
1.3 Numéro d'entreprise ou équivalent	0773463944
1.4 Site internet	https://canopeecooperative.be/
2. Activités de l'émetteur	<p>Canopée, coopérative en agroforesterie, SC agrée ES, créée le 26 août 2021, a « pour but principal dans l'intérêt général, de générer un impact positif pour l'homme, l'environnement et la Société »</p> <p>Elle a pour finalité « de promouvoir l'agroforesterie et entend porter les valeurs du mouvement de la permaculture à savoir prendre soin de l'environnement, prendre soin de l'humain et partager équitablement ». (article 3 des statuts)</p> <p>Pour cela, elle mène les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Production en agroécologie (maraichage, plants, simples, ...) - Services de formation et de sensibilisation autour de la permaculture, les pratiques agroécologiques, l'agroforesterie, les pratiques liées à l'arbre hors forêt,... - Services de conseils en agroforesterie, arboriculture, permaculture, incluant une possibilité de financement par des tiers - Accueil de nouveaux projets alignés avec l'objet et la mission de la coopérative, via une « pépinières de projets », sur le terrain et au sein de la dynamique humaine et économique de la coopérative

3. Identité des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur.	Il n'existe pas de personne physique ou morale détenant plus de 5% du capital de l'émetteur
4. Eventuelles opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.	Il n'existe pas d'opérations conclues entre l'émetteur et des personnes détenant plus de 5% du capital de l'émetteur et/ou des personnes liées autres que des actionnaires
5.1 Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur.	Les membres du conseil d'administration sont : PORTAS VAZQUEZ Irene PEIFFER Michaël Marie Chantal Alain CAVALADE Cécile Marie-Laure
5.2 Identité des membres du comité de direction.	Il n'existe pas de comité de direction.
5.3 Identité des délégués à la gestion journalière.	Irène PORTAS VAZQUEZ.
6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable et montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	Les mandats d'administrateurs sont exécutés à titre gratuit chez Canopée. Aucune somme n'est provisionnée par Canopée ou ses filiales aux fins de versements de pensions, retraites ou autres avantages.
7. Concernant les personnes visées au point 4, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.	Les personnes visées au 4° n'ont pas fait l'objet de condamnations visées à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.
8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et 5, ou avec d'autres parties liées.	Il n'existe pas de conflits d'intérêts entre l'émetteur et des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur, des parties liées autres que des actionnaires, ou des membres de l'organe légal d'administration, du comité de direction ou des organes de gestion journalière de l'émetteur.
9. Identité du commissaire aux comptes.	Il n'existe pas de commissaire aux comptes nommé par Canopée.

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels des deux	
-----------------------------	--

derniers exercices.	Les comptes annuels du premier exercice, 2021-2022 et de l'exercice 2023 sont joints à la présente note. Ces derniers n'ont pas été audités par un commissaire au compte.
2. Fonds de roulement net.	Canopée n'a actuellement aucune dette court terme. Son fonds de roulement net est actuellement de 19 884€. Le fond de roulement net est-il suffisant au regard des obligations sur les douze prochains mois.
3.1 Capitaux propres.	Les capitaux propres sont de 32 584€ à la date du 31/04/2024 Pour Canopée, le ratio de solvabilité est égal à 64% au 31/12.2024 (capitaux propres divisé par le total passif, soit 32 584€ /51 243€).
3.2 Endettement.	Canopée n'est pas encore endettée et n'a pas prévu de contracter de dettes à la date du 24/04/2026.
3.3 Date prévue du break-even. Cette date dépend du plan financier fourni par l'émetteur au comité de label. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.	Suivant le plan financier actuel, les exercices sont à l'équilibre dès 2024. Néanmoins les pertes des deux premiers exercices de la Coopérative ne seront compensées qu'après après 2027.
3.4 Date à laquelle la valeur comptable des parts équivaut à la valeur nominale. Cette date dépend du plan financier fourni par l'émetteur au comité de label. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.	01/012027.
4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note.	Il n'y a pas de changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note.

Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1.1 Montant minimal de l'offre.	Pas de montant minimal.
1.2 Montant minimal de souscription par investisseur.	100€.
1.3 Montant maximal de souscription par investisseur.	/
2. Prix total des instruments de placement	200.000€

offerts.	
2.1 Destinataire de l'offre	Investisseur sur le territoire Belge.
3.1 Date d'ouverture de l'offre.	26/04/2024.
3.2 Date de clôture de l'offre.	25/04/2025
4. Droit de vote attaché aux parts.	<p>Tous les associés ont une voix égale en toutes matières aux Assemblées générales, quel que soit le nombre de parts dont ils disposent. (Article 19 des statuts).</p> <p>Un coopérateur qui ne peut être présent a en outre la faculté de voter par écrit avant l'assemblée générale. Ce vote par écrit doit être transmis à la société au plus tard 3 jours avant le jour de l'assemblée générale. Un vote émis par écrit reste valable pour chaque assemblée générale suivante dans la mesure où il y est traité des mêmes points de l'ordre du jour, sauf si la société est informée d'une cession des parts. Un coopérateur peut voter à distance avant l'assemblée générale sous forme électronique, selon les modalités déterminées dans le règlement d'ordre intérieur qui permettront de contrôler la qualité et l'identité du coopérateur.</p> <p>Article 18 : Ordre du jour - Quorums de vote et de présence A chaque Assemblée générale, il est tenu une liste des présences. Sauf cas d'urgence dûment justifiée dans le procès-verbal d'Assemblée générale, aucune Assemblée ne peut délibérer sur des objets qui ne figurent pas à l'ordre du jour. Sauf les exceptions prévues par les présents statuts et la loi, les décisions de l'Assemblée générale sont prises à la majorité absolue des voix présentes ou représentées, et en tout état de cause, à la majorité absolue des voix des coopérateurs de classe A, présentes ou représentées. Lorsque la loi exige des quorums spéciaux, celui-ci est également requis au sein de la classe A.</p>
5. Modalités de composition du Conseil d'administration.	<p>Le nombre d'administrateurs est compris entre trois et huit personnes, coopérateurs ou non dont au moins la moitié sont nommés sur une liste de candidats proposés par les coopérateurs titulaires de parts de classe A, ci-après dénommés les administrateurs de classe A.</p> <p>Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des administrateurs ainsi qu'en tout état de cause, à la majorité absolue des voix des administrateurs de classe A.</p>
6. Frais à charge de l'investisseur.	Aucun.
7. Allocation en cas de sursouscription	En cas de sursouscription, les derniers

	coopérateurs arrivés seront remboursés.
--	---

B. Raisons de l'offre

<p>1. Utilisation projetée des montants recueillis.</p>	<p>Les montants recueillis serviront à l'achat de 2,4 ha de terres agricoles, exploité par Canopée depuis sa création et sur lesquelles se situent un bâtiment agricole de presque 400 mètres carrés. Le terrain est situé à Guelff, rue des pâturages, 100, dans la commune de Messancy.</p> <p>Cet investissement se fera à hauteur de 130 000 euros.</p> <p>20 000€ seront dédiés à l'aménagement du terrain et du bâtiment agricole : autonomie en eau-énergie, serre, séchoirs.</p>
<p>2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser.</p>	<p>Le financement a pour objet la réalisation des investissements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition terrain : 130 000€ - Aménagements : 20 000€ <p>Dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - électricité solaire : 5 000€ - optimisation eau : 5 000€ - serre attenante : 10 000€ <p>Si les fonds levés sont plus importants que les besoins repris dans le plan financier,</p> <p>a) Les travaux suivants ont été identifiés (non prioritaires, ni indispensables à la bonne marche des activités de Canopée) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement salle polyvalente (bureau, réunions,...) : 10 000€ - Électricité sur tout le bâtiment : 10 000€ - Séchoirs grande capacité : 10 000€ - Espace enterré de stockage des légumes : 8 000€ - serre attenante 10 000€ <p>b) L'acquisition du verger situé à côté du terrain actuellement exploité par Canopée (verger qui sera mis en vente en même temps que le terrain de 2,4ha mentionné ci-dessus) est envisageable, permettant d'expérimenter en agroforesterie et la production de fruits.</p>

<p>3. Autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré</p>	<p>Outre le capital levé dans le cadre de l'émission d'actions (parts de coopérative) décrite dans la présente note d'information (source non acquise), Canopée dispose de revenus repris dans le plan financier, qui assurent le fonctionnement la coopérative : recettes issues de l'activité et subsides.</p> <p>D'autres subsides sont envisagés à moyen terme dans la mesure où l'activité proposée par la Coopérative est sur un créneau porteur de développement rural et de régénération de l'environnement dans un cadre de transition écologique, des thématiques au cœur des politiques régionale, nationales, interrégionales et européennes.</p>
--	---

4. Pour plus d'information veuillez nous contacter à l'adresse mail suivante afin de recevoir le plan financier: cooperative.canopee@gmail.com

Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1. Nature et catégorie des instruments de placement.	Actions de coopérative. Les instruments de placement sont des parts de coopérative (actions). Les parts proposées en tant qu'instrument de placement sont les parts de classe B. • les parts de classe B, d'une valeur de cent euros (100 EUR) sont réservées aux soutiens, personnes physiques ou morales.
2.1 Devise des instruments de placement.	Euro.
2.2 Dénomination des instruments de placement.	Parts coopérateurs de classe B, réservée au « soutiens », personne physiques ou morales. Les parts A ne font pas l'objet de la présente offre.
2.3 Valeur nominale des instruments de placement.	100 euros.
2.4 Valeur comptable de la part au 26/04/2024.	32.28 euros.
2.5 Risque de fluctuation du prix du titre :	Le remboursement éventuel des parts se fera sur base du montant réellement libéré sans que ce montant ne puisse être supérieur au montant de la valeur d'actif net de ces parts telle qu'elle résulte des derniers comptes annuels approuvés. (Article 9 des statuts).
2.6 Plus-value	Le coopérateur sortant a exclusivement droit au remboursement de sa participation, c'est-à-dire le montant réellement libéré et non encore remboursé pour ses parts, sans que ce montant ne puisse cependant être supérieur au montant de la valeur d'actif net de ces parts telle qu'elle résulte des derniers comptes annuels approuvés. Le paiement intervient dans le courant de l'exercice suivant, pour autant que

	<p>les fonds propres de la Société consécutifs à cette sortie, ne l'empêchent pas de satisfaire aux tests de solvabilité et de liquidité. Si tel était le cas, le droit au paiement est de plein droit post posé jusqu'à ce que les distributions soient à nouveau permises. (Article 9 des statuts).</p>
<p>3. Modalités de remboursement.</p>	<p>Le coopérateur sortant a exclusivement droit au remboursement de sa participation, c'est-à-dire le montant réellement libéré et non encore remboursé pour ses parts, sans que ce montant ne puisse cependant être supérieur au montant de la valeur d'actif net de ces parts telle qu'elle résulte des derniers comptes annuels approuvés. Le paiement intervient dans le courant de l'exercice suivant, pour autant que les fonds propres de la Société consécutifs à cette sortie, ne l'empêchent pas de satisfaire aux tests de solvabilité et de liquidité. Si tel était le cas, le droit au paiement est de plein droit post posé jusqu'à ce que les distributions soient à nouveau permises.</p> <p>La décision de remboursement des parts prise par le Conseil d'administration est justifiée dans un rapport. Le montant restant dû sur la part de retrait est payable avant toute autre distribution aux coopérateurs. Aucun intérêt n'est dû sur ce montant. En cas de décès d'un coopérateur, le paiement de la fraction de valeur correspondante aux droits de succession intervient en tout état de cause au plus tard dans les six mois du décès. (article 9 des statuts).</p>
<p>4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité</p>	<p>Les coopérateurs sont les derniers à être remboursés en cas d'insolvabilité de Canopée. Les banques qui auront consenti un prêt à Canopée seront remboursées avant les coopérateurs.</p>
<p>5.Eventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement.</p>	<p>Les parts sont cessibles entre vifs ou transmissibles pour cause de mort, au sein d'une même classe moyennant l'accord préalable du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration sera habilité à procéder à l'inscription de la cession dans le registre des coopérateurs sur la base des pièces jointes à la notification.</p> <p>En outre, après agrément écrit du Conseil d'administration, les parts, à l'exception des parts de classe A, peuvent être cédées ou transmises à des tiers, personnes physiques ou morales mais à condition que ceux-ci entrent dans une des classes et remplissent les conditions d'admission requises par les statuts. Cet agrément est de plein droit réputé acquis 90</p>

	jours après réception de l'avis de cession à la Société. Tout refus d'agrément se matérialise par une décision, notifiée avant l'échéance des 90 jours précités, à l'adresse du coopérateur cédant. (Article 7 des statuts).
6. Le cas échéant, taux d'intérêt annuel et, le cas échéant, mode de détermination du taux d'intérêt applicable au cas où le taux d'intérêt n'est pas fixe.	Néant.
7. Politique de dividende	La Société ne peut allouer un avantage patrimonial à ses coopérateurs, sous quelque forme que ce soit et sur le montant réellement libéré, que dans la limite du taux d'intérêt fixé par le Roi en exécution de la loi du 20 juillet 1955 portant institution d'un Conseil National de la Coopération, de l'Entrepreneuriat Social et de l'Entreprise Agricole. De plus, le montant du dividende à verser aux coopérateurs ne peut être fixé qu'après fixation d'un montant que la Société réserve aux projets ou affectations qui sont nécessaires ou utiles pour la réalisation de son objet. Une ristourne peut être attribuée aux coopérateurs mais dans ce cas, cette ristourne ne pourra être distribuée qu'au prorata des opérations que les coopérateurs ont traitées avec la Société. (Article 24 des statuts).
8. Date de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende.	L'Assemblée générale a le pouvoir de décider de l'affectation du bénéfice et du montant des distributions, conformément aux dispositions légales, le cas échéant, dans le respect des agréments ou des statuts particuliers. Le paiement des dividendes se fera un mois après l'assemblée générale donc en principe le dernier samedi de mai de chaque année.
9. Ristournes	Une ristourne peut être attribuée aux coopérateurs mais dans ce cas, cette ristourne ne pourra être distribuée qu'au prorata des opérations que les coopérateurs ont traitées avec la Société. Aucune distribution ne peut être faite que dans le respect du double test (solvabilité et liquidité). (Article 24 des statuts).

Partie V : Autres informations importantes

Résumé de la fiscalité :	Un précompte mobilier est retenu à la source sur les dividendes. Les particuliers assujettis à l'impôt des personnes physiques peuvent toutefois déduire le précompte mobilier retenu sur les dividendes pour un montant de 833 euros de dividendes (exercice 2025, revenus 2024) par le biais de leur déclaration d'impôt. Ceux-ci peuvent donc récupérer un maximum de 249.9 euros de précompte mobilier (833 de dividende x 30%).
--------------------------	---

Tax shelter	<p>La société estime que les souscriptions de parts en vertu de la présente offre sont éligibles au mécanisme de réduction d'impôt sur les revenus dans le cadre du système d'incitation fiscale « Tax Shelter pour Start-Up ». Le montant total maximal d'apports fiscalement favorisés via ce mécanisme (500.000 euros) n'est pas atteint dans le chef de la société à la date de publication de la présente note.</p> <p>Dans les limites précitées et moyennant le respect des conditions légales relatives à ce mécanisme dans leur chef, les investisseurs pourront bénéficier d'une réduction d'impôts de 45% du montant investi.</p> <p>Pour plus d'information sur ce mécanisme, les conditions d'accès et la limite maximale d'investissement par période imposable et par personne, voir le FAQ disponible sur le site du SPF finances : https://finances.belgium.be/fr/particuliers/avantages_fiscaux/investir-dans-petite-entreprise-tax-shelter-start-up-scale-up</p>
Plainte concernant le produit financier	<p>En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à Rue des Pâturages, Guelff, 100. 82 Messancy ou à l'adresse suivante : info@canopecooperative.be</p> <p>vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).</p>
Droit applicable au produit financier	<p>La présente offre d'instrument de placement est régie par le droit belge.</p>
Autres	<p>Compte bancaire : BE58 7320 6066 6679 Site internet : https://canopecooperative.be/ Email : cooperative.canopee@gmail.com</p>



CANOPEE SC
Coopérative en agroforesterie

*Rue des Pâturages, 100
B - 6780 Guelff*

RPM Liège division d'Arlon 0773.463.944

Etats Financiers au 31 décembre 2023

CANOPEE, Coopérative en agroforesterie SC agréée ES
 Rue des Pâturages, 100
 B - 6780 Guelff
 RPM Liège division d'Arlon 0773.463.944

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

ACTIF		<u>31-12-23</u>	<u>31-12-22</u>
ACTIFS IMMOBILISES.....		12.699,31	11.573,77
I. Frais d'établissement.....		<u>740,45</u>	<u>1.027,08</u>
Valeur d'acquisition	1.433,14		1.433,14
Amortissements	<u>-692,69</u>		<u>-406,06</u>
III. Immobilisations corporelles.....		<u>11.778,86</u>	<u>10.366,69</u>
A. Constructions			
Valeur d'acquisition	2.969,20		2.969,20
Amortissements	<u>-370,26</u>		<u>-73,34</u>
B. Installations, machines et outillage			
Valeur d'acquisition	13.468,65		8.150,00
Amortissements	<u>-4.288,73</u>		<u>-679,17</u>
IV. Immobilisations financières.....			
C. Autres immobilisations financières		<u>180,00</u>	<u>180,00</u>
2. Créances et cautionnement en numéraire	<u>180,00</u>		<u>180,00</u>

ACTIFS CIRCULANTS.....		38.543,78		80.154,87
VII. Créances à un an au plus.....		<u>10.297,39</u>		<u>7.276,40</u>
A. Créances commerciales		3.875,11		3.538,50
Clients	809,57		208,50	
Factures à établir	3.330,00		3.330,00	
Notes de crédit à établir	<u>-264,46</u>		<u>0,00</u>	
B. Autres Créances		6.422,28		3.737,90
TVA à régulariser	5.155,82		3.733,40	
C/C TVA	957,41		0,00	
Fournisseurs débiteurs	304,55		0,00	
Cautionnements versés en numéraire	<u>4,50</u>		<u>4,50</u>	
IX. Valeurs disponibles.....		<u>28.246,39</u>		<u>72.878,47</u>
C/C CBC	<u>28.246,39</u>		<u>72.878,47</u>	
TOTAL DE L'ACTIF		<u>51.243,09</u>		<u>91.728,64</u>

CANOPEE, Coopérative en agroforesterie SC agréée ES
 Rue des Pâturages, 100
 B - 6780 Guelff
 RPM Liège division d'Arlon 0773.463.944

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

PASSIF		<u>31-12-23</u>	<u>31-12-22</u>
APPORTS.....,.....		32.584,21	79.508,44
I. Apport.....	<u>100.940,00</u>		<u>87.950,00</u>
Disponible	97.440,00	84.450,00	
Indisponible	<u>3.500,00</u>	<u>3.500,00</u>	
V. Bénéfices reportés.....	<u>-68.355,79</u>		<u>-8.441,56</u>

DETTES.....		18.658,88		12.220,20
IX. Dettes à un an au plus.....		<u>18.658,88</u>		<u>8.890,20</u>
C. Dettes commerciales				
1. Fournisseurs		<u>9.520,39</u>		<u>2.862,16</u>
Fournisseurs	6.167,26		862,16	
Factures à recevoir	<u>3.353,13</u>		<u>2.000,00</u>	
E. Dettes fiscales, salariales et sociales				
1. Impôts		<u>310,15</u>		<u>241,75</u>
Précompte prof.	85,73		0,00	
TVA Luxembourg	224,42		0,00	
C/C TVA	<u>0,00</u>		<u>241,75</u>	
2. Rémunérations et charges sociales		<u>4.915,53</u>		<u>1.983,84</u>
Rémunérations	1.921,04		1.280,37	
ONSS	426,32		0,00	
Pécules de vacances	<u>2.568,17</u>		<u>703,47</u>	
F. Autres dettes		<u>3.912,81</u>		<u>3.802,45</u>
Clients créditeurs	3.440,36		3.330,00	
C/C Koedinger	356,99		356,99	
C/C Portas	77,86		77,86	
C/C Bouillon	<u>37,60</u>		<u>37,60</u>	
X. Comptes de régularisation.....		<u>0,00</u>		<u>3.330,00</u>
Produits à reporter	<u>0,00</u>		<u>3.330,00</u>	
TOTAL DU PASSIF		<u>51.243,09</u>		<u>91.728,64</u>

CANOPEE, Coopérative en agroforesterie SC agréée ES
Rue des Pâturages, 100
B - 6780 Guelff
RPM Liège division d'Arlon 0773.463.944

COMPTE DE RESULTATS POUR LA PERIODE ALLANT DU 1 JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023

I. PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION		2023	2022
Chiffre d'Affaires.....	70	29.776,22	20.151,36
Formations 21%	8.986,48		14.873,91
Ventes marchandises	19.387,14		0,00
Formations Intracom	0,00		5.250,45
Prestations	1.402,60		0,00
Frais généraux facturés	<u>0,00</u>		<u>27,00</u>
Autres produits d'exploitation.....	74	11.027,27	1.458,02
Dons	0,00		7,00
Frais généraux récupérés	426,25		476,71
Réduction ONSS	10.032,76		966,30
Crédit précompte prof.	<u>568,26</u>		<u>8,01</u>
Approvisionnement et Marchandises.....	60	-14.115,94	-6.081,76
1. Achats	600/8		
Achats marchandises	-5.143,91		-2.026,16
Achats marchandises Intracom	-2.676,00		0,00
Achats marchandises à refact.	0,00		-242,38
Achats fournitures	-5.976,03		0,00
Sous-traitances	-320,00		-3.813,22
Variation de stock	<u>0,00</u>		<u>0,00</u>

Biens et Services Divers..... 61		-20.614,50	-16.118,59
Locations salles	-1.344,59		0,00
Locations emplacements	-1.486,13		0,00
Imprimés	0,00		-246,07
Réparations Immobilières	-706,35		0,00
Entretien matériel	-547,46		0,00
Fournitures de bureau	-98,76		0,00
Honoraires comptables	-3.070,00		-3.000,00
Honoraires secrétariat social	-1.892,91		-311,22
Honoraires divers	-32,55		0,00
Frais d'analyse	-17,96		0,00
Partenariat	-1.190,00		-1.190,00
Prestations informatiques	0,00		-325,00
Formations	-890,83		-86,92
Frais divers d'administration	-877,65		-441,19
Assurance RC	-133,87		-131,25
Assurance voiture	-523,73		0,00
Outils	-742,36		-77,33
Petit matériel	-529,91		-3.737,16
Invest < 1000 EUR	-747,40		0,00
Fournitures diverses	-88,34		-314,05
Emballages	-72,23		-16,51
Locations diverses	-604,10		-2.605,88
Essence et carburants	-678,00		0,00
Entretien voitures	-841,92		0,00
Transport et livraisons	-397,50		-165,25
Accueil clients	-139,45		-668,57
Déplacement personnel	0,00		-585,20
Publications légales	-162,60		-320,01
Publicité et insertions	-2.695,00		-100,00
Frais de restaurant	-102,90		-2,88
Frais de restauration - formation	0,00		-342,21
Frais liés aux formations	0,00		-1.451,89
		6.073,05	-590,97
A.B. Marge Brute d'Exploitation positive.....			
A.B. Marge Brute d'Exploitation négative.....			

C. Rémunérations, ch. sociales et pensions.....	62	-60.719,39		-5.983,26
Appointements		-14.343,19		0,00
Divers bruts		-84,94		0,00
Prime fin année		-648,20		0,00
Pécule de vacances		-592,92		0,00
Pécule de vacances anticipé		-2.312,72		0,00
Salaires		-23.121,40		-3.865,21
Divers bruts		-32,80		0,00
Divers imposable		-420,12		0,00
Rembours. Frais		-348,53		0,00
ONSS part patr.		-15.644,63		-990,27
Eco chèques		-79,00		0,00
Déplacement domicile - travail		-722,94		-57,32
Assurance du personnel		-190,18		0,00
Service médical		-313,12		-366,99
Provision pécule de vacances		-2.568,17		-703,47
Reprise prov. pécule de vacances		<u>703,47</u>		<u>0,00</u>
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles.....	630	-4.193,11		-1.158,57
G. Autres Charges d'Exploitation.....	640/8	-780,70		-650,98
Droits d'auteurs		-290,00		-292,50
Cotisation sociétaire		-384,44		-358,48
Taxe circulation autos		<u>-106,26</u>		<u>0,00</u>
Bénéfice d'exploitation.....(+)	70/64			
Perte d'exploitation.....(-)	64/70	-59.620,15		-8.383,78
II.B. CHARGES FINANCIERES	65	-94,00		-108,99
Frais bancaires		<u>-94,00</u>		<u>-108,99</u>
Bénéfice courant avant impôts.....(+)	70/65			
Perte courante avant impôts.....(-)	65/70	-59.714,15		-8.492,77

III.A. PRODUITS EXCEPTIONNELS	76		189,86		54,21
Autres prod. d'exploitation		<u>189,86</u>		<u>54,21</u>	
III.B. CHARGES EXCEPTIONNELLES	66		-389,94		-3,00
Autres ch. exceptionnelles		<u>-389,94</u>		<u>-3,00</u>	
Bénéfice de l'exercice avant impôts.....(+)					
Perte de l'exercice avant impôts.....(-)			-59.914,23		-8.441,56
IV. IMPOTS SUR LE RESULTAT	67/77		0,00		0,00
Charges fiscales estimées		<u>0,00</u>		<u>0,00</u>	
PERTE DE L'EXERCICE	67/70		<u>-59.914,23</u>		<u>-8.441,56</u>

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **Canopée, coopérative en agroforesterie**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Rue des Pâturages,Guelff

N° : 100

Boîte :

Code postal : 6782

Commune : Habergy

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Arlon

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0773.463.944

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

02-09-2021

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en approuvés par l'assemblée générale du

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

au

l'exercice précédent des comptes annuels du

au

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-app 6.1.1, A-app 6.2, A-app 6.3, A-app 6.5, A-app 6.6, A-app 6.7, A-app 6.8, A-app 6.9, A-app 7, A-app 8, A-app 9, A-app 10, A-app 11, A-app 12, A-app 13, A-app 14, A-app 15, A-app 16, A-app 17

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Bouillon Céline

Rue des Pâturages 100
6792 Halanzy
BELGIQUE

Portas Irène

Rue des Pâturages 100
6792 Halanzy
BELGIQUE

Fontaine Mattias

Rue des Pâturages 100
6792 Halanzy
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20	<u>1.027</u>	
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>10.547</u>	
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	<u>10.367</u>	
Terrains et constructions		22	2.896	
Installations, machines et outillage		23	7.471	
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	<u>180</u>	
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>80.155</u>	
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	<u>7.276</u>	
Créances commerciales		40	3.539	
Autres créances		41	3.738	
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	<u>72.878</u>	
Comptes de régularisation		490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>91.729</u>	

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES					
Apport					
	Disponible		10/15	79.508	
	Indisponible		10/11	87.950	
			110	84.450	
			111	3.500	
Plus-values de réévaluation					
Réserves					
	Réserves indisponibles		12		
	Réserves statutairement indisponibles		13		
	Acquisition d'actions propres		130/1		
	Soutien financier		1311		
	Autres		1312		
	Réserves immunisées		1313		
	Réserves disponibles		1319		
			132		
			133		
	Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-8.442	
Subsides en capital					
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net					
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS					
Provisions pour risques et charges					
	Pensions et obligations similaires		15		
	Charges fiscales		19		
	Grosses réparations et gros entretien		16		
	Obligations environnementales		160/5		
	Autres risques et charges		160		
Impôts différés					
			161		
			162		
			163		
			164/5		
			168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	12.220	
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	8.890	
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	2.862	
Fournisseurs		440/4	2.862	
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	2.226	
Impôts		450/3	242	
Rémunérations et charges sociales		454/9	1.984	
Autres dettes		47/48	3.802	
Comptes de régularisation		492/3	3.330	
TOTAL DU PASSIF		10/49	91.729	

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute	(+)/(-)		9900	-537	
Dont: produits d'exploitation non récurrents			76A	54	
Chiffre d'affaires			70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers			60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)		62	5.983	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	1.159	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation			640/8	651	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes			66A	3	
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	-8.333	
Produits financiers					
		6.4	75/76B		
Produits financiers récurrents			75		
Dont: subsides en capital et en intérêts			753		
Produits financiers non récurrents			76B		
Charges financières					
		6.4	65/66B	109	
Charges financières récurrentes			65	109	
Charges financières non récurrentes			66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	-8.442	
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	-8.442	
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	-8.442	

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-8.442	
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	-8.442	
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	-8.442	
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE**ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	11.119	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	11.119	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	753	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	753	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	10.367	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8395P	XXXXXXXXXX	

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8365 180

Cessions et retraits

8375

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8385

Autres mutations

(+)/(-) 8386

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8395 180

Plus-values au terme de l'exercice

8455P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8415

Acquises de tiers

8425

Annulées

8435

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8445

Plus-values au terme de l'exercice

8455

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8525P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8475

Reprises

8485

Acquises de tiers

8495

Annulées à la suite de cessions et retraits

8505

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8515

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8525

Montants non appelés au terme de l'exercice

8555P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

(+)/(-) 8545

Montants non appelés au terme de l'exercice

8555

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(28) 180

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	0,2	
76	54	
(76A)	54	
(76B)		
66	3	
(66A)	3	
(66B)		
6502		